

Guéret, le 3 mai 2019

**Un rassemblement festif à caractère musical de type teknival pouvant regrouper plusieurs milliers de participants est susceptible de se dérouler en Creuse ce week-end**

Ces évènements, organisés dans la plupart des cas sans concertation ni accord des propriétaires des sites sur lesquels les participants s'installent, représentent un risque important pour la sécurité des biens et des personnes, l'ordre public et la sécurité civile.

En conséquence, compte tenu des nombreuses difficultés de tous ordres liées à ce type d'implantation sauvage, **la Préfète de la Creuse, Magali Debatte a signé ce jour deux arrêtés pour s'opposer à l'installation illégale d'un Teknival.**

- **Un arrêté interdisant la tenue des rassemblements festifs à caractère musical autres que ceux légalement déclarés ou autorisés** sur l'ensemble du territoire du département de la Creuse
- **Un arrêté interdisant la circulation des véhicules transportant du matériel de sons à destination d'un rassemblement festif à caractère musical non autorisé** (y compris les poids-lourds) sur l'ensemble des réseaux routiers du département de la Creuse

**Ces interdictions sont valables à compter du 3 mai jusqu'au 7 mai 2019 inclus.**